

Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

L'an deux mil quinze et le trente mars, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence d'Alain GERARD - Maire.

Présents : MM. AUBRY Cyril, BLAISE Jennifer, BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Eric, CRESSENT Cyrille, DUPAYS Anne, GEORGE Christian, GERARD Alain, HENRY Christophe, HENRY Emilie, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Excusés : MM DEMANGE Claude, DETELA Carole qui a donné pouvoir à M. MANGIN Olivier.

M. BOULAY Gabriel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 26 février 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Compte administratif 2014

Délibération 11_2015

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Patrice ROBIN, doyen d'âge, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Alain GERARD, maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré, à l'unanimité des voix,

1. lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi:

Compte Administratif 2014				
	Résultat à la clôture 2013	Affectation (1068)	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	-15 792,95	0,00	-18 655,77	-34 448,72
Fonctionnement	178 832,67	74 427,95	61 941,39	166 346,11
Total	163 039,72	0,00	43 285,62	131 897,39

2) Constate, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, d'un montant de 12 105 €

4) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Compte de gestion du receveur

Délibération 12_2015

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2014 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recette, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que de l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2014, pour le budget général commune, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

Affectation du résultat

Délibération 13_2015

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2014, constatant un résultat excédentaire de la section de fonctionnement de 166 346,11€,

- considérant que la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser en dépenses pour un montant de 3 200,00 €,
- en recettes de 15 105,00 €
- et un solde d'exécution déficitaire de clôture de 34 448,72 €.

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à 22 543,72 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'affecter le résultat comme suit :

- couvrir le besoin de la section d'investissement pour 22 543,72 €,
- en report à nouveau : 143 802,39 €.

Subventions

Délibération 14_2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, fixe comme suit les subventions à inscrire au budget primitif 2015 :

Entente Bru Jeanménil SBH : 1200,00 €	Ruche : 550,00 €	Souvenir français : 16,00 €,
Noël enfants du personnel: 120,00 €,	USEP : 20,00 €	ADMR : 50,00 €
Pervenches : 460,00 €,	ALPT : 920,00 €	JSP : 20,00 €,
Transport scolaire : 2500,00 €	Voyages linguistiques : 400,00 €	L'outil en main : 50,00 €
Les Enfants d'abord : 200,00 €	Coopérative scolaire : 500,00 €	Monument aux Morts de Ménil sur Belvitte : 100 €

Débat :

Madame Blaise souhaite préciser que l'octroi de la subvention à la coopérative scolaire est liée au projet autour du cirque et que le renouvellement de cette subvention est liée à la présentation d'un projet spécifique.

Participation syndicale : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale

Délibération 15_2015

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

accepte la prise en charge, sur le budget communal, de sa participation financière aux dépenses du Syndicat Mixte pour l'Informatisation communale dans le Département des Vosges pour l'année 2015.

Cette participation s'élève à 290,00 €.

Participation syndicale Syndicat Intercommunal pour la Reconstruction de Bâtiments du Service d'Incendie

Délibération 16_2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

accepte la prise en charge, sur le budget communal, de sa participation financière aux dépenses du Syndicat Intercommunal pour la Reconstruction de Bâtiments du Service d'Incendie pour l'année 2015.

Cette participation s'élève à 3 588,00 €.

Participation syndicale : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif

Délibération 17_2015

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

accepte la prise en charge, sur le budget communal, de sa participation financière aux dépenses du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif pour l'année 2015.

Cette participation s'élève à 70,00 €.

Vote des taux des impôts locaux

Délibération 18_2015

Vu le Code général des Impôts

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

fixe les taux des taxes locales comme suit :

- Taux de taxe d'habitation : 20,45 %
- Taux de taxe foncière sur le foncier bâti : 16,71 %
- Taxe foncière sur le foncier non bâti : 24,50 %
- Taux CFE : 19,34 %

Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

Détail du compte 6232 : fêtes et cérémonies

Délibération 19_2015

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il convient de détailler les dépenses prises en compte 6232 : fêtes et cérémonies.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

détaille de la façon suivante le compte 6232 : fêtes et cérémonies

Cérémonie patriotique du 8 mai	Achat de fleurs et vin d'honneur
Cérémonie patriotique du 11 novembre	Achat de fleurs et vin d'honneur
Cérémonie patriotique de la Chipotte	Achat de fleurs
Repas des seniors	Divers achats alimentaires
Remise des dictionnaires	Vin d'honneur
Vœux de la municipalité	Divers achats alimentaires
Evénements familiaux	Achat de fleurs

Aménagement de sécurité routière en agglomération

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité relative à des aménagements de sécurité dans l'agglomération.

Les principaux points sont les suivants :

- Déplacement de la pancarte d'agglomération rue de Baccarat, afin de la rendre plus visible.
- Mise en place d'un "céder le passage" rue de Baccarat, avant l'intersection avec la rue du Haut Bout afin de rendre cette dernière prioritaire.
- Aménagement de la place :
 - Pose de bordures sur le pourtour afin de créer une entrée et une sortie.
 - Matérialisation de places de stationnement en épi.
 - Mise en place d'un couloir pour le bus.
 - Mise en place d'un cheminement avec un passage protégé pour les scolaires.
- Création d'un cheminement place de la mairie, en face de l'actuel secrétariat et déplacement du passage protégé (pour l'accès à l'église) de la rue de Baccarat à la rue du Haut Bout.
- Réaménagement du carrefour Rue de la Préfecture, rue du Moulin avec mise en place d'un sens unique sur la partie supérieure du carrefour.
- Mise en place d'une signalisation horizontale au "Rond Point" Lieu dit La Préfecture.
- Abaissement de certains trottoirs pour une meilleure accessibilité.

Débat :

La qualité des propositions est soulignée.

Le débat porte sur l'aménagement de la place avec la nécessité de mettre en place des barrières ou bordures ou aménagements urbains amovibles.

La position de ces aménagements sera à définir : largeur de certains équipements agricoles à prendre en compte.

L'utilisation de cette route par des engins agricoles effectuant du transport, alors qu'elle est limitée en tonnage est à nouveau évoquée.

Le stationnement des véhicules devant la haie de chez Monsieur Chrétien et obligeant les piétons à quitter le trottoir est évoqué. La pose d'une barrière semble être le meilleur moyen de régler le problème.

Délibération 20_2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'étude de faisabilité relative à des aménagements de sécurité dans l'agglomération. Le montant estimatif de ce projet est de 26 271,00 € HT (31 525,20 € TTC).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le projet tel qu'il est présenté,

Décide l'inscription des crédits nécessaires à sa réalisation au budget 2015,

Charge le maire de solliciter les subventions au taux le plus élevé possible auprès du Conseil Général des Vosges et au titre des amendes de police.

Ces travaux seront programmés sur deux exercices budgétaires.

Budget 2015

Le budget 2015 est adopté.

- Section de fonctionnement : équilibré en recettes et dépenses à 548 101, 39 €.
- Section d'investissement : équilibré en recettes et dépenses à 813 929, 08 €.

Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

Section de fonctionnement

Dépenses		
011	Charges à caractère général	237 920,88
012	Charges de personnel	141 100,00
65	Autres charges gestion courantes	44 428,00
66	Charges financières	23 190,00
67	Charges exceptionnelles	250,00
TOTAL		446 888,88
023	Virement à la section d'investissement	59 030,36
Total des dépenses réelles de fonctionnement		505 919,24
014	Atténuation de produits	38 100,00
6811	Amortissements	4 082,15
Total des dépenses de fonctionnement		548 101,39
Dépenses		
013	Atténuation de charges	19 900,00
70	Produits des services	48 329,00
73	Impôts et taxes	191 969,00
74	Dotations et participations	128 096,00
75	Autres produits de gestion courante	10 000,00
76	Produits financiers	5,00
77	Produits exceptionnels	0,00
TOTAL		398 299,00
002	Excédent antérieur reporté	143 802,39
Total des recettes réelles de fonctionnement		542 101,39
042	Opérations d'ordre entre section	6 000,00
Total des recettes de fonctionnement		548 101,39

Section d'investissement

Dépenses		
16	Emprunts et dettes assimilés	23 338,36
Total des dépenses d'investissement sans opérations		23 338,36
Opération d'équipement N° 11 Poteaux incendie		2 600,00
Opération d'équipement N° 12 équipement informatique		1 000,00
Opération d'équipement N° 13 régulation thermique école		4 200,00
Opération d'équipement N° 14 Aménagement village		18 000,00
Opération d'équipement N° 15 école et logement		35 000,00
Opération d'équipement N° 16 radiateur gaz salle M. Richard		3 500,00
041	Opérations patrimoniales	1 842,00
Total des dépenses d'investissement liées aux opérations		66 142,00
001	Déficit d'investissement reporté	34 448,72
Total des dépenses d'investissement relatives aux "dépenses communales"		123 929,08
Total des dépenses pour compte de tiers (réhabilitation des assainissements non collectifs)		690 000,00
Total des dépenses d'investissement		813 929,08

Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

Recettes		
10	Dotations, fonds divers et réserves	26 628,72
16	Emprunts et dettes assimilées	400,00
Total des recettes d'investissement sans opérations		27 028,72
Opération d'équipement N° 13 Aménagement village		5 800,00
Opération d'équipement N° 15 ANC école et logements		16 965,00
Total des recettes d'investissement liées aux opérations		22 765,00
021/021	Virement de la section de fonctionnement	59 030,36
Total des recettes d'investissement relatives aux "dépenses communales"		108 824,08
Total des dépenses pour compte de tiers réhabilitation des assainissements non collectifs)		705 105,00
Total des recettes d'investissement		813 929,08

SMIC Adhésions

Délibération 21_2015

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale relatif aux demandes d'adhésions des collectivités suivantes :

- Commune de Houécourt.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la commune précitée.

SDANC Adhésions

Délibération 22_2015

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif relatif à la demande d'adhésion de la collectivité suivante :

- Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) La Bresse – Cornimont

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la demande d'adhésion de la collectivité précitée.

Répartition du fonds d'amorçage

Délibération 23_2015

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération n° 2015-03 du Conseil Communautaire de la 2C2R, en date du 21 janvier 2015, relative à la répartition du fonds d'amorçage.

Considérant les frais engagés par la communauté de communes (mise en place d'une heure de Nouvelles Activités périscolaires par enfant et par semaine), Monsieur le Maire propose donc de fixer les modalités de remboursement comme suit :

- Remboursement de 25% du fonds d'amorçage à la 2C2R
- Engagement de la commune à ne pas demander le remboursement des charges (chauffage, eau, électricité, ménage, ...) liées à la mise à disposition des locaux à la 2C2R dans le cadre des NAP.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de reverser la somme de 1 260 € représentant 25% du fonds d'amorçage,
- dit que la commune s'engage à ne pas demander le remboursement des charges (chauffage, eau, électricité, ménage, ...) liées à la mise à disposition des locaux à la 2C2R dans le cadre des NAP.

Subvention pour la restauration du monument Jeanne d'Arc à Ménil sur Belvitte

Délibération 24_2015

Monsieur le maire fait part aux membres du conseil municipal du courrier de Monsieur le Président du Souvenir Français relatif à un appel au mécénat de la fondation du patrimoine pour la restauration du monument Jeanne d'Arc à Ménil sur Belvitte.

Le conseil municipal, Après en avoir délibéré, vote une subvention de 100 € pour la restauration de ce monument.

Adhésion à l'association des maires ruraux

Délibération 25_2015

Sur proposition du Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide l'adhésion de la commune à l'association des Maires ruraux.

Compte rendu de la séance du 30 mars 2015

Aménagement massif floral entrée du village

Monsieur Olivier Mangin présente le projet d'aménagement du massif floral rue du Petit Nancy. Il reprend une proposition faite par monsieur Poupon qui consiste à la mise en place de végétaux permanents et de plantes vivaces.

Informations diverses

Remerciements de la famille de Monsieur Jean Luc Georgel et du conseil municipal de Jeanménil pour la carte envoyée au nom du conseil municipal.

Questions diverses

Assainissement

Le maire informe le conseil municipal que la consultation des entreprises se fera sur la base de 6 lots afin de permettre aux "petites entreprises locales" qui le souhaitent de répondre.

Par ailleurs, la compétence "réhabilitation des assainissements non collectifs" a été prise par la communauté de communes lors de sa séance du 25 mars. Elle sera effective après validation par les divers conseils municipaux.

Le suivi des dossiers et des travaux et les avances financières seront faits par la 2C2R.

Flash municipal du 1^{er} trimestre 2015

Une réunion de la commission Communication est prévue le vendredi 10 avril à 18 heures.

Conseil d'école

Monsieur Cressent n'a pas été informé de la tenue des conseils d'école.

Le maire reconnaît l'erreur du secrétariat.

Date du prochain conseil : 4 mai